



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LAFITTE-SUR-LOT et LUSIGNAN-PETIT.

Par arrêté n° 24_046_A en date du 13 mai 2024 Madame LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement des communes de **LAFITTE-SUR-LOT et LUSIGNAN-PETIT**.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêtés en date du 15 mai 2019 et 03 février 2021.

Par décision du 24 avril 2024 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné **Monsieur Jean-Marie JUAN** sous-directeur administratif retraité, en qualité de Commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête, Monsieur Jean KLOOS étant désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de LAFITTE-SUR-LOT (siège de l'enquête publique LUSIGNAN-PETIT, du 05 juin 2024 au 05 juillet 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies :

LAFITTE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

LUSIGNAN-PETIT les lundis de 09h00 à 13h30, les mardis de 13h à 18h et vendredis de 09h00 à 13h00,

Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le Commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :

LAFITTE-SUR-LOT	Mercredi 05 juin 2024 de 9h00 à 12h00	Vendredi 05 juillet 2024 de 9h00 à 12h00
LUSIGNAN-PETIT	Mardi 11 juin 2024 de 13h00 à 18h00	Mardi 25 juin de 13h00 à 18h00

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques. Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47-997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie, soit par courriel à l'adresse ci-après :

LAFITTE-SUR-LOT, 2 Place de la mairie 47 320 (mairie@lafittesurlot.fr)

LUSIGNAN-PETIT, Le Bourg 47 360 (mairie.lusignanpetit@gmail.com),

Syndicat Mixte EAU47 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN (n.coupeau@eau47.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil Municipal de chaque commune émettra au préalable, un avis simple consultatif.

Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de **LAFITTE-SUR-LOT**, (siège de l'enquête publique), **LUSIGNAN-PETIT**, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

La Présidente
Geneviève LE LANNIC